

A l'attention de Mr Ibled, commissaire enquêteur.

De la lecture de la demande d'extension d'activité de l'entreprise APTIV je retiens les points suivants :

Des risques d'incendie existent, auxquels l'entreprise certifie avoir pris les mesures de protection nécessaire. Le bois et les habitations qui sont très proches sont-ils vraiment à l'abri de tout incendie ? Comment ne pas s'en inquiéter ?

Des rejets sont émis dans l'atmosphère :

- du méthane : qui existe déjà abondamment dans l'atmosphère (dégradation des végétaux, rejets des ruminants) et qui contribue à la constitution de particules fines, susceptibles de provoquer des maladies respiratoires .
- des COV : composés organiques volatils qui provoquent des irritations et une diminution de la capacité respiratoire (certains composés sont considérés comme cancérigène, le benzo(a)pyrène par exemple). Ces COV sont particulièrement surveillés par Airparif (qui étudie la compatibilité chimique de l'air avec la santé humaine)
- des COVNM : composés organiques volatils non méthaniques : ils peuvent être cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques et exacerbent la production d'ozone dans la basse atmosphère.
- Du benzène, du nickel, et des particules fines particulièrement surveillées par Airparif. Celles qui s'échappent des pots d'échappement des véhicules donnent lieu à des interdictions de circuler. Mais ici, elles pourraient être tolérées ?
- Des infiltrations dans le sous-sol sont susceptibles de contaminer le point de captage d'au potable de la Chevalerie, ce qui aggraverait aussi les risques sanitaires.

Les hôpitaux reçoivent de plus en plus de personnes affectées de maladies respiratoires, dont de nombreux enfants. Il n'est peut-être pas nécessaire d'en augmenter le nombre.

Ces émissions par l'usine APTIV sont susceptibles de rencontrer, dans l'atmosphère, des gaz émis par d'autres usines proches. Y aura-t-il toujours compatibilité ? Un risque d'explosion est-il exclu ?

La question de la santé des personnes à proximité de l'usine est-elle en compétition avec l'extension des activités polluantes de cette usine. Quel choix fait-on ? La responsabilité sera lourde pour le décideur. L'économie a-t-elle davantage de valeur que la vie des êtres humains ?

Est-il judicieux de rajouter de la pollution à la pollution existante ? La population est de plus en plus sensible au respect de la nature, de l'environnement et de la qualité de vie qui lui est consentie.

Jusqu'à quand supportera-t-elle l'empoisonnement de son atmosphère ?

En conscience je ne peux que refuser un tel développement de l'usine.

Le 31 août 2020